

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon, tenue le lundi 6 août 2007 à la salle du conseil à 20 h et à laquelle sont présents Madame la conseillère Marjolaine Girard, Messieurs les conseillers Nicolas Côté, Christian Gaudreault, Réjean Nadeau, Bernard Tremblay, Régis Larouche qui siègent sous la présidence du maire M. Yvon Drolet.

Assiste également M. Richard Dallaire, directeur général adjoint

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

150-08-07

Il est proposé par M. Réjean Nadeau, appuyé par M. Régis Larouche et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée, tout en conservant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Acceptation des procès-verbaux des sessions tenues les 23 mai, 4 juin et le 18 juin 2007
- 3- Période de questions
- 4- Demande de dérogation mineure de M. Jean Boily
- 5- Demande de dérogation mineure de M. Raymond Plourde
- 6- Demande de dérogation mineure de M. Raymond Côté
- 7- Demande de dérogation mineure de M. Gaby Côté
- 8- Demande de dérogation mineure de Mme Gertrude Harvey
- 9- Soirée reconnaissance des bénévoles
- 10- Activité d'inauguration du Pont Charles-Eugène-Couture
- 11- Congrès 2007 de la FQM
- 12- Congrès de l'Association Québécoise des loisirs municipaux
- 13- Rapport des soumissions appel d'offres entretien chemin d'hiver
- 14- Rapport des soumissions travaux aqueduc chemin de l'Étang
- 15- Avis de motion : Règlement concernant la tarification pour le licenciement des chiens
- 16- Collecte des ordures et de la récupération secteurs de villégiature
- 17- Correspondance
- 18- Rapports des comités
- 19- Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2007-08
- 20- Rapport statistique concernant l'émission des permis et certificats
- 21- Application de la politique et des règlements relatifs aux cours d'eau en milieu municipal : nomination d'un officier
- 22- Travaux électriques divers
- 23- Situation concernant l'eau potable : Information
- 24- Entente concernant le transport en vrac
- 25- Affaires nouvelles
 - A) Bris de pompe
- 26- Période de questions
- 27- Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DES PROCES-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 23 MAI, 4 JUIN ET LE 18 JUIN 2007

151-08-07

Il est proposé par M. Bernard Tremblay, appuyé par M. Régis Larouche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les procès-verbaux des séances tenues le 23 mai et les 4 et 18 juin 2007 tels que rédigés.

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

4- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. JEAN BOILY

M. Nicolas Côté résume le dossier et la recommandation du CCU à l'effet d'accepter la demande de dérogation. M. Boily désire vendre sa propriété du 350, rang 10, cependant la superficie de 1 326.4 mètres² et la profondeur de 30.48 mètres du terrain ne sont pas conformes à la réglementation alors que l'article 7.1.1 du règlement de zonage 151 prescrit une superficie minimum de 1 858 mètres² et une profondeur minimum de 61 mètres pour les terrains situés en zone agricole.

CONSIDÉRANT QUE la résidence est conforme dans son implantation ;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible pour M. Boily d'acquérir du terrain des propriétaires voisins ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que la présente demande ne portera aucun préjudice quant à l'exercice des droits de propriété des voisins ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter cette demande ;

152-08-07

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Nicolas Côté, appuyé par M. Christian Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde la dérogation mineure présentée par M. Jean Boily telle que présentée portant le numéro 2007-11-07-07.

5- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. RAYMOND PLOURDE

M. Nicolas Côté résume le dossier et la recommandation du CCU à l'effet d'accepter la demande. M. Raymond Plourde, propriétaire de l'immeuble sis au 65 chemin de la Croix, présente une demande pour obtenir l'autorisation de construire un garage de 31 x 24 pieds en cour arrière, d'une hauteur de 16 pieds, soit 2 pieds de plus que la résidence principale alors que l'article 5.3.3. du règlement de zonage 89-204 prévoit que la hauteur maximale de l'édifice est celle du bâtiment principal avec un maximum de 18 pieds.

CONSIDÉRANT les engagements pris par M. Plourde à l'effet de rénover ou de reconstruire un chalet d'une hauteur de 16 pieds dans un délai de 3 ans ;

CONSIDÉRANT QU'ainsi la situation qui prévaut serait régularisée ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter cette demande conditionnellement au respect des engagements pris ;

153-08-07

Pour ces motifs, il est proposé par M. Nicolas Côté, appuyé par M. Christian Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par M. Raymond Plourde et d'assujettir cette autorisation à la condition qu'advenant le cas où M. Plourde ne réalise pas son projet de construction ou de rénovation, et ce, peu importe les raisons invoquées, ce dernier s'engage à rabaisser son garage privé à une hauteur maximale n'excédant pas la hauteur du bâtiment principal.

6- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. RAYMOND CÔTÉ

M. Nicolas Côté résume le dossier et la recommandation du CCU à l'effet d'accepter la demande. M. Raymond Côté désire vendre sa propriété du 50 chemin du Golf, cependant la superficie de 20 029 pi² et la profondeur du terrain de 60 pieds ne sont pas conformes au règlement 151 qui prévoit une superficie de 30 000 pi² et une profondeur de 150 pieds pour les terrains riverains.

CONSIDÉRANT QUE le chalet de M. Raymond Côté est conforme dans son implantation ;

CONSIDÉRANT QUE M. Côté a déjà racheté une partie de terrain de 60 pieds par 188 pieds en 1980 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que la présente demande ne portera aucun préjudice quant à l'exercice des droits de propriété des voisins ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter cette demande ;

154-08-07

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Nicolas Côté, appuyé par M. Christian Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde la dérogation mineure présentée par M. Raymond Côté afin de régulariser la superficie et la profondeur du terrain selon la demande présentée portant le numéro 2007-13-07-08.

7- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. GABY CÔTÉ

M. Nicolas Côté résume le dossier et la recommandation du CCU à l'effet d'accepter la demande. M. Gaby Côté désire vendre sa propriété du 1186, rang Belle-Rivière, cependant la superficie de 1 495 m², la profondeur de 35 mètres et l'implantation de la résidence à 5.14 m de l'emprise ne respectent pas les normes du règlement 151 en vigueur en 1976 pour les terrains en zone agricole.

CONSIDÉRANT QU'il est impossible pour M. Côté d'acquérir du terrain des propriétaires voisins ;

CONSIDÉRANT QUE la construction de la résidence a été faite de bonne foi avec un permis conforme ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que la présente demande ne portera aucun préjudice quant à l'exercice des droits de propriété des voisins ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter cette demande ;

155-08-07

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Christian Gaudreault, appuyé par Mme Marjolaine Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde la dérogation mineure présentée par M. Gaby Côté telle que présentée portant le numéro 2007-13-07-09.

8- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MME GERTRUDE HARVEY

M. Nicolas Côté explique le dossier. Madame Harvey demande l'autorisation d'agrandir sa résidence de 4.17 mètres par 9.93 mètres et de 1.22 mètres par 1.83 mètres en empiètement dans l'alignement sur lac et cours d'eau de 4.60 mètres alors que l'article 6.5.5 du règlement de zonage 89-205 prescrit que l'alignement par rapport au lac et cours d'eau doit être de 15 mètres mesuré à partir de la ligne des hautes eaux.

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire désire s'installer à l'année ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune autre possibilité d'agrandir la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été modifié afin de minimiser les impacts ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que la présente demande ne portera aucun préjudice quant à l'exercice des droits de propriété des voisins ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter cette demande ;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Nicolas Côté, appuyé par M. Bernard Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure de Mme Gertrude Harvey telle que présentée, portant le numéro 2007-11-07-06.

156-08-07

9- SOIRÉE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

Mme Marjolaine Girard donne de l'information. La soirée reconnaissance aux bénévoles aura lieu le 17 août prochain sous le chapiteau sur le terrain de l'hôtel de ville. Elle fait part de la programmation de la soirée et présente au conseil les prévisions budgétaires qui s'élèvent à 2 600 \$.

157-08-07

Il est proposé par Mme Marjolaine Girard, appuyée par M. Régis Larouche et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le budget pour l'organisation de la Soirée reconnaissance aux bénévoles 2007 et d'octroyer un budget de 2 600 \$ pour la réalisation de l'activité.

10- ACTIVITÉ D'INAUGURATION DU PONT CHARLES-EUGÈNE-COUTURE

M. Nicolas Côté donne des explications concernant le déroulement de la cérémonie d'inauguration du "Pont Charles-Eugène Couture". L'événement aura lieu le dimanche 12 août 2007 à 11 h et sera suivi d'un cocktail et goûter à la marina Belle-Rivière. Un budget de 400 \$ est nécessaire pour la réalisation de l'activité.

158-08-07

Il est proposé par M. Régis Larouche, appuyé par M. Nicolas Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses au montant de 400 \$ reliées à l'inauguration officielle du "Pont Charles-Eugène Couture" et d'approuver l'ordre du jour présenté pour le déroulement de l'activité.

11- CONGRÈS 2007 DE LA FQM

Invitation au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu au Centre des congrès de Québec les 27, 28 et 29 septembre.

159-08-07

Il est proposé par M. Bernard Tremblay, appuyé par Mme Marjolaine Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser deux membres du conseil accompagnés, soit M. le maire et M. Régis Larouche, à assister au congrès 2007 de la Fédération québécoise des municipalités et de défrayer les coûts d'inscription ainsi que les frais inhérents au voyage.

12- CONGRÈS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES LOISIRS MUNICIPAUX

L'Association québécoise du loisir municipal tiendra son congrès annuel du 18 au 20 septembre 2007. Le coût d'inscription est de 325 \$ et l'hébergement est de 408 \$ plus taxes.

160-08-07

Il est proposé par M. Régis Larouche, appuyé par Mme Marjolaine Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la secrétaire exécutive aux loisirs, Mme Lise Bouchard à participer au congrès annuel de l'Association québécoise du loisir municipal et de défrayer les coûts d'inscription et d'hébergement au montant total de 733 \$ plus taxes ainsi que les frais inhérents.

13- RAPPORT DES SOUMISSIONS APPEL D'OFFRES ENTRETIEN CHEMINS D'HIVER

Le comité des travaux publics dépose ses recommandations concernant l'analyse des soumissions pour le contrat de déneigement.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public en vue d'accorder un contrat d'entretien des chemins d'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE le 20 juillet 2007, l'entreprise Les Excavations Grandmont inc. a déposé une soumission au montant total de 263 250 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée ;

CONSIDÉRANT l'article 938,3 du code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée était conforme à l'appel d'offres ;

161-08-07

À ces causes, il est proposé par M. Bernard Tremblay, appuyé par M. Réjean Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat d'entretien des chemins d'hiver pour les 3 prochaines années à "Les Excavations Grandmont inc." selon les prix suivants :

- Saison 2007-2008 86 400 \$ plus taxes
- Saison 2008-2009 87 750 \$ plus taxes
- Saison 2009-2010 89 100 \$ plus taxes

ET d'autoriser M. Yvon Drolet, maire et M. Richard Dallaire, directeur général adjoint, à signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Gédéon.

14- RAPPORT DES SOUMISSIONS TRAVAUX AQUEDUC CHEMIN DE L'ÉTANG

Le directeur général a procédé le 1^{er} août dernier, en présence de M. Normand Villeneuve ingénieur de la Firme Roche ltée, à l'ouverture des soumissions publiques relativement à l'appel d'offres pour le contrat visant la construction d'un réseau d'aqueduc dans le chemin de l'Étang. Trois (3) soumissions ont été déposées et ouvertes comme suit :

- | | |
|---|---------------|
| 1. Terrassement Jocelyn Fortin enr | 184 229.34 \$ |
| 2. Les Entreprises Rosario Martel inc. | 334 836.38 \$ |
| 3. Terrassement Modèle H. Langlois inc. | 208 510.27 \$ |

Les trois soumissions excèdent le règlement d'emprunt autorisé au montant de 180 000 \$, le contrat ne peut donc pas être accordé tel quel. Une rencontre est prévue le 20 août prochain entre les représentants de l'Association de l'Étang des Iles et le directeur général afin de discuter des suites à donner au dossier. L'ingénieur analyse présentement la conformité des soumissions.

15- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LE LICENCIEMENT DES CHIENS

AVIS DE MOTION

M. Nicolas Côté, conseiller du district no 1 de la municipalité de Saint-Gédéon, donne par la présente avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance ultérieure de ce conseil un règlement ayant pour objet de décréter une tarification pour le licenciement des chiens sur le territoire.

16- COLLECTE DES ORDURES ET DE LA RÉCUPÉRATION SECTEURS DE VILLÉGIATURE

On dépose une lettre de l'Association du chemin du Domaine-Grandmont relativement à la problématique de la collecte des ordures et de la récupération dans ce secteur.

Le comité des travaux publics recommande au conseil de faire une démarche officielle par voie de résolution auprès de la MRC afin que la problématique soulevée par cette Association et qui prévaut dans tous les secteurs de villégiature soit analysée afin de trouver une solution dans les meilleurs délais.

CONSIDÉRANT QUE la gestion des matières résiduelles et de la récupération est une compétence de la MRC Lac-Saint-Jean-Est sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QU'au fil des ans diverses solutions ont été mises en place pour améliorer les services, notamment dans les secteurs de villégiature ;

CONSIDÉRANT QUE les chemins desservant ces secteurs sont privés ;

CONSIDÉRANT QUE les services dans ces secteurs sont sujets à de nombreuses contraintes, notamment dues à la configuration des chemins ;

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus de résidences s'établissent dans ces secteurs;

CONSIDÉRANT QUE sur notre territoire divers modes de collectes ont été mis en place, notamment des conteneurs à divers endroits, des points de dépôts communs, des conteneurs communautaires ;

CONSIDÉRANT QU'il est de plus en plus difficile, voire même impossible à certains endroits, de faire accepter les dépôts communs ou conteneurs, lesquels ne sont pas sans causer des inconvénients ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2007, la municipalité offre dans tous ces secteurs le service de récupération ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association du chemin du Domaine-Grandmont a officiellement demandé au conseil le service de cueillette porte-à-porte ;

CONSIDÉRANT QUE ce problème est présent dans d'autres municipalités de la MRC, où la villégiature est présente ;

CONSIDÉRANT les objectifs du plan de gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité ;

162-08-07

À CES CAUSES, il est proposé par M. Réjean Nadeau, appuyé par M. Bernard Tremblay et il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE la municipalité demande à la MRC Lac-Saint-Jean-Est d'entamer le plus rapidement possible des discussions en vue de trouver des éléments de solutions aux divers problèmes soulevés ;
- QUE la municipalité désire être partie prenante des discussions sur ce sujet par tout comité de travail ou autre ;
- QUE la municipalité soumet à la MRC comme étant la meilleure solution la mise en place d'un service de collecte mieux adapté aux secteurs de villégiature (camions plus petits, collecte spécifique ou autre).

17- CORRESPONDANCE

Association Pointe-du-Lac

L'Association présente de nouveau une demande pour la réalisation d'un projet d'aménagement paysager et de bordure en vue d'améliorer la sécurité à l'intersection de la plage St-Jude. On réfère la demande au comité des travaux publics pour recommandation.

Mme Julie Boulet, ministre des Transports

La ministre des Transports Mme Julie Boulet, annonce à la municipalité qu'elle recevra une aide financière de 19 512 \$ pour la réfection du rang Belle-Rivière et de la rue Bolduc dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal.

FQM

La Fédération envoie une copie des résolutions adoptées lors du dernier conseil d'administration tenu à Québec les 7 et 8 juin concernant les redevances éoliennes et le développement des minicentrales hydroélectriques.

Tribunal Administratif du Québec

Transmission d'une décision rendue par le Tribunal administratif du Québec dans le dossier de M. Bernard Fortin.

M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est

La MRC soumet un projet de résolution en appui à la demande d'aide financière déposée au F.I.M.R. pour la phase II de bonification de la Véloroute des Bleuets.

ATTENDU QUE le circuit cyclable de la Véloroute des Bleuets constitue l'un des plus beaux exemples de concertation au Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

ATTENDU QUE le circuit cyclable de la Véloroute des Bleuets constitue un élément incontournable de l'offre touristique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

ATTENDU QUE l'ensemble des acteurs du milieu municipal s'entendent sur la pertinence de poursuivre les travaux de bonification de la Véloroute, afin notamment d'améliorer la sécurité sur le circuit ;

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est agit à titre de mandataire pour les trois MRC concernées par la Véloroute des Bleuets (MRC du Domaine-du-Roy, MRC de Maria-Chapdelaine et MRC de Lac-Saint-Jean-Est) ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a déposé une demande d'aide financière auprès du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) pour et au nom des MRC de Maria-Chapdelaine, du Domaine-du-Roy et de Lac-Saint-Jean-Est, et ce, le 18 janvier 2006, afin d'obtenir une partie du financement nécessaire à la réalisation des travaux (no 610584) ;

ATTENDU QUE pour assurer la pérennité de ce nouveau produit d'appel touristique, les intervenants du milieu ont actualisé en 2006. un plan de déploiement lequel vise à doter la Véloroute d'un cadre opérationnel et financier stable et repose sur les quatre champs d'intervention suivants :

- L'entretien de l'infrastructure
- Le développement des aménagements
- La commercialisation du produit
- L'application d'un cadre réglementaire uniforme

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec confirmait dans une lettre accompagnant la demande au F.I.M.R., que le projet de bonification déposé améliorera grandement la sécurité des usagers de la Véloroute des Bleuets ;

ATTENDU QUE depuis son ouverture en 2000, la Véloroute des Bleuets a créé l'équivalent de 145 emplois ;

ATTENDU QUE les retombées économiques de la saison 2006 ont été estimées à plus de 7.5 millions ;

ATTENDU QUE plus de 45 % des 217 000 usagers de la Véloroute des Bleuets proviennent de l'extérieur de la région du Lac-Saint-Jean ;

ATTENDU QUE plus de 400 bénévoles sont en attente d'une réponse positive à cette demande de support financier pour donner un signal positif aux attentes de notre clientèle et maintenir un haut degré de motivation de

ces bénévoles qui ont contribué à la plus-value de ce produit touristique qui fait la fierté de notre population ;

PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé par Mme Marjolaine Girard, appuyée par M. Bernard Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE la municipalité de Saint-Gédéon réitère son appui à la demande déposée au F.I.M.R. en janvier 2006 par la MRC mandataire du circuit cyclable "Tour du lac Saint-Jean" ;
- QUE la municipalité de Saint-Gédéon demande à la Vice-Première Ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, de donner suite dans les meilleurs délais à la demande déposée, puisque les municipalités locales concernées par la Véloroute des Bleuets ont mis en réserve leur part du projet, soit 20 % du budget total de 2 344 000 \$.

163-08-07

Ministère des Affaires municipales

Approbation par la Ministre des Affaires municipales et des Régions du règlement no 2007-362 décrétant l'achat d'un camion incendie ainsi qu'un emprunt de 275 000 \$.

Ministère des Affaires municipales

Approbation par la Ministre des Affaires municipales et des Régions de l'entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur sud.

M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est

La MRC Lac-Saint-Jean-Est a émis une copie certifiée conforme du certificat de conformité relatif au règlement de zonage numéro 287-07 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage.

18- RAPPORTS DES COMITÉS

Comité des Finances

Mme Marjolaine Girard fait part des recommandations du comité des finances suite aux demandes de subvention reçues.

164-08-07

Il est proposé par Mme Marjolaine Girard, appuyée par M. Régis Larouche et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil verse des dons/subventions aux organismes suivants :

- Fondation du CHSLD de Lac-Saint-Jean-Est : marche 26 août 50.00 \$
- RLS : contribution 43^e finale des Jeux du Québec 75.00
- Comité missionnaire 100.00
- Centre de prévention du suicide 02 : croisière bénéfice 100.00
- Maison Solican : tournoi de golf 50.00
- Fêtes gourmandes de Delisle repas d'ouverture (1 billet) 55.00

Les demandes suivantes sont refusées :

- Jupiter Média - projet de carte touristique
- Exposition agricole et commerciale de St-Félicien
- Municipalité de Chambord : tournoi de golf du 150^e
- Rassemblement du patrimoine motorisé de Saint-Bruno
- Campagne financement du Centre d'histoire et d'archéologie de la Métabetchouane
- Fondation équilibre Saguenay-Lac-St-Jean : tournoi de golf

Travaux publics

M. Bernard Tremblay résume les discussions tenues lors de la rencontre en comité du 31 juillet dernier. Les principaux points concernaient le contrat de déneigement, les travaux du rang Belle-Rivière.

Comité consultatif d'urbanisme

M. Nicolas Côté fait part de la rencontre tenue le 30 mai 2007. Le comité analyse présentement diverses demandes de modification réglementaire.

Comité des ressources humaines

M. Nicolas Côté, président du comité mentionne que la convention collective de travail des employés syndiqués n'est toujours pas signée.

19- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2007-08

M Régis Larouche fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation, tout en retenant la facture de PG Govern au montant de 1 000 \$ et de retirer celle de Signalisation Sag-Lac inc. portant le no 0451 pour éclaircissement.

165-07-08

Il est proposé par M. Régis Larouche, appuyé par Mme Marjolaine Girard et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2007-08 telle que préparée au montant de 329 181.77 \$ et d'en autoriser le paiement, à soustraire une facture au montant de 1000 \$ PG Govern Jean-Est et à retirer pour éclaircissement une facture de Signalisation Sag-Lac inc. au montant de 370.34 \$ portant le numéro 0451 alors que le compte fournisseur est au crédit de 129.66 \$.

- comptes à payer :	191 190.24 \$
- déboursés :	138 861.87
- facture retirée au crédit :	129.66
- facture retenue (PG Govern)	<u>(1 000.00)</u>
TOTAL	<u>329 181.77\$</u>

20- RAPPORT STATISTIQUE CONCERNANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

M. Nicolas Côté résume le rapport statistique des permis en date du 31 juillet 2007. Un total de 260 permis a été émis depuis de début de l'année, pour une valeur totale d'évaluation de 2 432 945 \$.

21- APPLICATION DE LA POLITIQUE ET DES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX COURS D'EAU EN MILIEU MUNICIPAL : NOMINATION D'UN OFFICIER

Conformément à l'entente intermunicipale ayant pour objet la gestion de l'écoulement des eaux dans les cours d'eau relevant de la MRC, la municipalité doit désigner un officier pour l'application du règlement sous juridiction de la MRC.

166-07-08

Il est proposé par M. Nicolas Côté, appuyé par M. Réjean Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal nomme M. Richard Dallaire officier responsable de l'application du règlement de gestion de l'écoulement des eaux dans les cours d'eau relevant de la MRC Lac-Saint-Jean-Est.

22- TRAVAUX ÉLECTRIQUES DIVERS

Le comité des travaux publics s'est penché sur la nécessité de réaliser certains travaux électriques au pavillon du Petit Marais et sur le panneau électrique du Quai

des Iles. Des soumissions sur invitation ont été demandées à M. Guy Morin de Valmo Électricité inc. et DC Com Électricité Contrôle.

Concernant les travaux visant la mise en place de barrures automatiques au pavillon du Petit Marais, le comité recommande d'accorder le contrat à DC Com Électricité Contrôle, selon l'offre soumise le 4 juillet au montant de 947 \$ plus taxes. Des travaux étaient également nécessaires pour modifier le panneau électrique au Quai des Iles. Suite à l'analyse des deux offres, le comité recommande d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire soit DC Com Électricité Contrôle au montant de 850 \$ plus taxes.

167-08-07 Il est proposé par M. Réjean Nadeau, appuyé par M. Bernard Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accorde à DC Com Électricité Contrôle le contrat pour la réalisation des travaux visant la mise en place de barrures automatiques au pavillon du Petit Marais, au coût de 947 \$ plus taxes.

168-08-07 Il est proposé par M. Bernard Tremblay, appuyé par M. Régis Larouche et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accorde à DC Com Électricité Contrôle le contrat pour la réalisation des travaux visant à modifier le panneau électrique au Quai des Iles, au coût de 850 \$ plus taxes.

23- SITUATION CONCERNANT L'EAU POTABLE : INFORMATION

M. le maire fait le point sur la situation concernant l'eau potable. La pénurie d'eau potable a fait en sorte qu'il a émis un avis d'interdiction totale d'arrosage sur le territoire, la population a été avisée par envoi postal et messages radiophoniques. Des agents de sécurité ont été embauchés pour faire respecter l'interdiction comme le stipule le règlement.

Dix-huit rapports d'inspection ont été déposés à nos bureaux et 3 constats d'infraction officiels ont été émis aux contrevenants. L'évolution de la situation sera suivie de jour en jour.

24- ENTENTE CONCERNANT LE TRANSPORT EN VRAC

Le comité des travaux publics recommande au conseil de ne pas renouveler l'entente signée en 2002 avec les Transporteurs en Vrac en raison des contraintes que celle-ci a occasionnées. Cette entente d'une durée de 5 ans expire en septembre prochain.

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec les Transporteurs en Vrac, dans son application, a amené des conflits dans certains contrats ;

CONSIDÉRANT QU'une telle entente crée définitivement une pression à la hausse sur les coûts des divers travaux pour la municipalité ;

169-08-07 Pour ces motifs, il est proposé par M. Christian Gaudreault, appuyé par M. Régis Larouche et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas renouveler l'entente avec les transporteurs en vrac et de les aviser officiellement.

25- AFFAIRES NOUVELLES

A) BRIS DE POMPE

La pompe de l'avenue Bergeron est défectueuse, il y a lieu d'autoriser la réparation.

170-08-07 Il est proposé par M. Bernard Tremblay, appuyé par M. Réjean Nadeau et résolu unanimement que le conseil autorise la réparation de la pompe de l'avenue Bergeron et autorise des dépenses jusqu'à un maximum de 8 000 \$.

26- PÉRIODE DE QUESTIONS

M. René Brassard mentionne qu'il aimerait bien que le conseil poursuive l'installation des jardinières sur les poteaux électriques le long de la rue De Quen.

M. René Côté mentionne qu'il y a eu du vandalisme sur l'enseigne du camping l'Évasion. Le conseil n'a pas reçu de plaintes à ce sujet, on verra à faire de la sensibilisation dans le prochain numéro de l'Info de Grandmont.

27- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h 15, M. Réjean Nadeau propose la levée de l'assemblée.

Yvon Drolet
Maire

Richard Dallaire
Directeur général adjoint

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussigné, directeur général adjoint, de la municipalité de Saint-Gédéon, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires suffisants pour couvrir toutes les dépenses encourues ou acceptées lors de cette assemblée.

Richard Dallaire
Directeur général adjoint